

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 mai 2021

Date de la

Convocation :

21 mai 2021

Date d'Affichage :

31 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire, délibérations n° 72 à 82 et de M. MASSON Jean Pierre, 1^{er} Adjoint, délibérations 83 et 84.

Objet : Délibération n° 2021-079

Aménagement de l'ancienne maison d'enfants : projet UNAPEI Alpes Provence

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien (de la délibération n°72 à la délibération n° 82), GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par M. FINE Sébastien, M. LAURENT Sylvain par Mme ROMAN Leslie.

Absent : M. FINE Sébastien (délibérations n° 83 et 84).

M. ARNAUD Cyril a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à sa rencontre avec les responsables de l'UNAPEI Alpes Provence, ces derniers lui ont fait part qu'ils seraient intéressés pour développer leurs activités sur la commune de Villard St Pancrace avec notamment un projet « d'hébergement et d'accueil de type hôtellerie » dans le bâtiment de l'ancienne maison d'enfants récemment acheté par la commune.

Afin de pouvoir proposer une alternative crédible à ce dossier, M. le Maire indique qu'il serait souhaitable de mettre en place un projet de réflexion commun en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité. A cet effet, il est proposé qu'un plan d'action sur 4 à 5 mois soit réalisé en partenariat entre la commune et l'UNAPEI. Ces réflexions et études devront apporter des réponses concrètes en termes de réalisation, délais d'exécution, financement et porteurs du projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE